



SOCLE EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX

Honorer l'ambition démesurée d'une
Europe sociale



Avec le soutien financier
de l'Union européenne

Le présent texte ne reflète que l'opinion de l'auteur.
La Commission européenne n'est pas responsable de l'usage
qui pourrait être fait des informations contenues
dans ce document.

Cette publication a été soigneusement préparée et vérifiée.
Néanmoins, tous les contenus sont fournis sans garantie.
Les personnes ayant contribué à la rédaction du document
et l'EZA déclinent toute responsabilité quant au contenu
de cet ouvrage.

MENTIONS OBLIGATOIRES

Editeur : Centre européen pour les travailleurs (EZA), Königswinter
www.eza.org

Auteur : Jozef Pacolet

Traduction de l'anglais : Stefanie Becker

Mise en page et composition : HellaDesign, Emmendingen
www.helladesign.de

Illustration : © Klaus Puth, Mühlheim/Main, www.klausputh.de

Impression : Druckerei Eberwein, Wachtberg-Villip

Etat de la situation : mars 2020

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La Commission Juncker qui a lancé le Socle européen des droits sociaux (SEDS) et la Commission von der Leyen qui veut le transformer en un « plan d'action » s'inscrivent dans une remarquable continuité. La similitude ne se cantonne pas à l'ambition énorme mais s'étend à ce sentiment d'urgence à mettre ses principes en pratique. Le changement par rapport au passé est avéré. Le sommet social de Göteborg en 2017 a eu lieu 20 ans après le précédent, en 1997. Dans le même temps, le soutien au concept « d'économie sociale de marché » et de la nécessité d'une fiscalité équitable s'est remarquablement modifié. L'ambition démesurée qu'expriment les institutions européennes dans ce Socle social répond aux besoins des gens ordinaires. Elle contribue également à une Europe démocratique qui résiste au chant des sirènes du populisme, mais qui requiert une vigilance de tous les instants de la part des parties prenantes nationales et un volontarisme des autorités nationales.

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	5
1 Introduction	8
2 Le Socle social en point de mire	10
3 Le visage social de l'Europe : initiatives du passé vers l'avenir	15
3.1 Le jour d'après : de novembre 2017 à Sibiu en mai 2019 et aux élections européennes en mai 2019	18
3.2 La Commission von der Leyen (2019-2024)	21
3.3 Participation, consultation et transparence : engendrer de grandes espérances	23
4 Durabilité budgétaire : les temps changent	25
4.1 Évolution de la gouvernance économique de l'UEM	25
4.2 Semestre européen : concilier la gouvernance économique et sociale européenne	28
4.3 Évolution du consensus sur l'État-providence et la politique fiscale	29
4.4 L'État-providence en tant que système redistributif durable nécessaire à la cohésion sociale	33
5 Conviction politique : les valeurs européennes et le vote	35
6 Conclusion : un parcours de croissance économique et sociale relève de notre immense responsabilité	40
Références	46

REMERCIEMENTS

« L'Europe sociale est un mythe », c'est un avis que nous avons lu en son temps sur l'Europe sociale (Höpner, M., 2018). Comment pouvons-nous nous tromper à ce point alors que nous suivions ces 25 dernières années l'état de l'État-providence en Europe et que nous qualifions dans un précédent rapport le « Socle européen des droits sociaux » d'« ambition démesurée pour une Europe sociale ». Était-ce l'ambition de certains au sein de la Commission européenne ou de toutes les parties prenantes qui ont signé cette proclamation le 17 novembre 2017 ? Ou n'était-ce qu'un mythe ?

L'Europe sociale n'est pas un mythe. Nous avons conclu en septembre 2018 que l'enjeu est la poursuite du développement de l'État-providence auquel pourrait venir en appui, voire vient réellement en appui, ce nouvel élan du Socle social européen des droits sociaux. La protection sociale est une décision politique claire et volontariste de la poursuite de la construction et du développement de cet État-providence. En réduisant l'Europe sociale à un mythe, elle peut contribuer à une prophétie auto-réalisatrice et contre-productive, notamment à « l'heure de la prise de décision », en période électorale et après les élections, lorsque le temps est venu de décider de nouvelles politiques, d'autant plus que la réalité n'est pas aussi dévastatrice pour notre État-providence.

Dans ce rapport, nous souhaitons à nouveau produire des preuves de l'évolution de l'État-providence depuis la proclamation du Socle européen des droits sociaux et de sa mise en œuvre aux niveaux européen et national et sous son influence.

Honorer les promesses est l'enjeu. Méconnaissons-nous cette obligation ? Continuons-nous à dire que c'est trop peu et trop tard, ou faisons-nous le point sur ce qui a été réalisé et sur la manière dont nous allons procéder pour concrétiser de nouveaux progrès ? Dans notre première contri-

bution¹, nous avons illustré l'ancrage du Socle social européen dans une longue tradition de mesures visant à améliorer la protection sociale aux niveaux européen et national. La responsabilité principale est demeurée du ressort national.

Nous ne pouvons pas couvrir tous les domaines de la protection sociale, depuis la sécurité au travail, en passant par l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale, jusqu'à l'assurance sociale contre tous les risques de la vie, du berceau à la tombe. Vingt axes politiques sont indiqués par le Socle social, dans un beau petit livret bleu (le bleu faisant référence, je suppose, à la couleur de l'Europe). Nous nous concentrerons plus particulièrement sur la sécurité sociale, dimension importante de l'Europe sociale, qui représente en moyenne quelque 20 % du PIB, voire plus de 30 % dans certains pays.

La première version de ce rapport que nous avons rédigé en septembre 2019 a été présentée le 25 septembre 2019, pour Cartel ALFA, à Mamaia, Constanta, en Roumanie, et le 19 octobre 2019 à Riva del Garda, en Italie, lors d'une conférence du Centre européen des travailleurs (EZA) organisée par l'UNAI. Les organisateurs m'ont invité à tourner mon regard vers le passé, mais aussi vers l'avenir, donc « le retour vers le futur ». Il était alors impensable qu'en décembre 2019, un virus apparaîtrait à Wuhan. La COVID-19, une pandémie à l'échelle mondiale, était née.

Nous avons présenté les résultats également à Madrid, le 28 octobre 2019, pour USO - Unión Sindical Obrera – et à Lisbonne, le 22 février 2020, pour BASE-FUT lors d'un séminaire international « Partager la richesse et le pouvoir - plus de démocratie sur le lieu de travail ». Ils m'ont invité à élargir l'ambition des vingt principes forts du Socle à des impôts équitables et la démocratie (économique). Pour l'économiste que je suis,

1 Pacolet, J.; Op de Beeck, L. ; De Wispelaere, F. ; 2018. European Pillar of Social Rights – Quo Vadis ? The Overwhelming Ambition for a Social Europe. Éditeur : EZA - Europäisches Zentrum für Arbeitnehmerfragen (Centre européen pour les travailleurs) ; Königswinter

« tout est lié ». Et c'est bien le cas. Nous avons ensuite approfondi la nécessité d'une fiscalité équitable et du danger d'une montée du populisme si nous ne pouvons pas, en tant qu'État (providence), répondre aux attentes de la population.

Le fil d'Ariane de ce rapport est à nouveau la frise du temps des mesures adoptées pour amplifier l'Europe sociale. Mais il y a un deuxième fil conducteur, celui de la reconnaissance d'une responsabilité commune au niveau européen et national.

Nous remercions le Centre européen pour les travailleurs (EZA) d'avoir financé ce rapport avec le soutien de la Commission européenne et de nous avoir permis d'en présenter les résultats lors de plusieurs séminaires programmés par des organisations membres d'EZA. Lors d'une entrevue de clôture, Jean-Claude Juncker déclarait : « Le problème de l'Europe est que nous ne nous connaissons pas assez les uns les autres »². Nous ne pouvons pas assez apprécier les possibilités offertes aux participants à ces séminaires d'EZA, dans cet échange européen de connaissances, d'expériences, de dévouement et de confiance – la confiance que l'Europe va dans la bonne direction, mais que sa sauvegarde est une responsabilité nationale. J'espère que ce rapport convaincra l'EZA et ses organisations partenaires de contribuer activement à la mise en œuvre des principes du Socle social dans leur pays.

Professeur émérite, Dr. Jozef Pacolet

Professeur émérite chargé de fonctions officielles

HIVA, Institut de recherche sur le travail et la société de l'Université catholique de Leuven

2 Entrevue de Jean-Claude Juncker, ancien président de la Commission européenne, dans Der Spiegel International, 1/11/2019.

1 INTRODUCTION

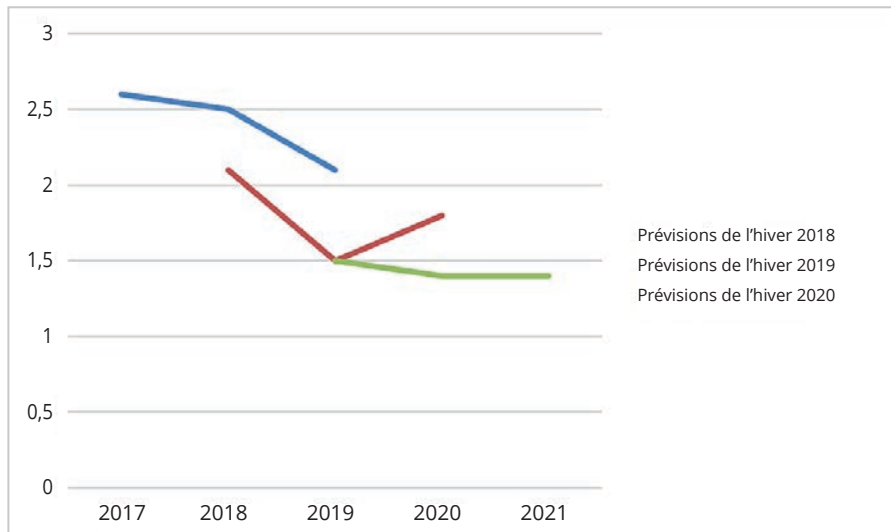
Dans notre document précédent sur le Socle européen des droits sociaux, nous avons démontré que la dimension sociale était bien présente dans le projet européen depuis le tout début. Nous ne pouvions que conclure que la Commission Juncker, qui se qualifiait « de la dernière chance », avait renforcé la dimension sociale avec le lancement du Socle européen des droits sociaux. La consultation sur cette initiative a connu une trajectoire remarquablement rapide. Dès le 17 novembre 2017, le Socle européen des droits sociaux était solennellement proclamé à Göteborg. Parallèlement, plusieurs nouvelles initiatives étaient adoptées par la Commission européenne pour moderniser et améliorer la réglementation sociale. En 2017, un ensemble d'indicateurs accompagnant le Socle social ont été définis et sont surveillés par le Semestre européen, intégrant ainsi davantage la dimension sociale dans le suivi des politiques macroéconomiques.

Au moment de l'acceptation du Socle européen, les prévisions économiques de la DG ECFIN³ pour l'hiver 2018 n'étaient guère réjouissantes, mais néanmoins significatives : un taux de croissance réel annuel du PIB supérieur à 2 % pour l'UE-27 (nous utilisons déjà l'UE-27 bien que le Royaume-Uni ait fait partie de l'UE jusqu'en 2019⁴). Les prévisions d'hiver de chaque année sont publiées en février de la même année. Pour les années 2019 et 2020, ces prévisions ont été quelque peu revues à la baisse. Pour l'hiver 2020, l'incidence de la pandémie de COVID-19 n'est pas encore prise en compte, mais les prévisions semblent moins sombres.

3 Prévisions économiques | Commission européenne (europa.eu)

4 Le Royaume-Uni a quitté l'UE le 31 janvier 2020.

Figure 1.1 Perspectives économiques de l'UE-27, 2017-2021 : croissance économique annuelle réelle (en % du PIB)



Le chiffre correspondant à la première année des prévisions représente l'année qui précède cette année de prévisions.

Source : Prévisions économiques européennes de l'hiver 2018-2020, Commission européenne

2 LE SOCLE SOCIAL EN POINT DE MIRE

Le Socle social lancé par la Commission Juncker n'est ni une modification du Traité, ni une nouvelle charte des droits fondamentaux, ni un nouvel ensemble de règlements, mais une proclamation solennelle par la Commission, la présidence du Conseil, le Parlement et les chefs d'État nationaux de vingt principes qui devraient inspirer l'élaboration des politiques européennes et nationales à l'avenir.

Nous avons décrit dans notre précédent rapport comment ce Socle fait le point sur l'acquis social du passé, l'actualise à la lumière des évolutions économiques, démographiques, techniques et internationales du présent et le synthétise en un ensemble de vingt principes qui devraient nous guider dans un avenir proche et lointain.

Le Socle européen des droits sociaux s'inscrit dans un engagement plus affirmé de l'intégration économique européenne dans les questions sociales ou, à l'inverse, de la reconnaissance croissante de la dimension sociale de cette intégration au cours des dernières années. Nous rappelons quelques étapes importantes : en 1992, la signature du Traité de Maastricht ; en 1996, l'introduction du Pacte de stabilité et de croissance ; en 1999, le début de l'Union économique et monétaire (UEM) avec, à partir du 1er janvier 2002, l'introduction concrète de l'euro ; le Semestre européen, établi en 2010, surveille les étapes et les progrès réalisés par les États membres sur la voie de la réalisation des objectifs de la stratégie « Europe 2020 ». Le Semestre européen est un cadre de coordination des politiques économiques dans l'Union européenne qui propose aux États membres des orientations à l'échelle de l'UE et par pays sur les réformes prioritaires et un suivi de leur évolution. Il confirme, et nous l'avons salué, l'attention et l'implication croissantes d'une dimension sociale. Mais il risque de confronter la protection sociale à la logique persistante de l'austérité et de l'assainissement budgétaire.

Voici les conclusions de notre premier rapport au nom d'EZA sur le Socle social⁵ :

- L'Europe comme modèle d'État-providence : le mythe est-il capable de se renouveler ?
- La dimension sociale de l'Europe n'est pas un mythe.
- Les ambitions de l'Europe sont démesurées.
- Les attentes démesurées à l'égard de la dimension sociale de l'Europe sont justifiées.
- Dans le cadre de la subsidiarité, des responsabilités énormes demeurent entre nos mains.
- Nous nous acheminons réellement vers une véritable économie sociale de marché.
- La mise en œuvre du Socle européen des droits sociaux est un engagement commun de l'Union européenne, des États membres et des partenaires sociaux.
- Chacun reste dans le périmètre de ses compétences, en gardant à l'esprit le principe de subsidiarité.
- Étant donné la nature juridique du Socle européen des droits sociaux, ses principes et droits ne seront pas directement applicables. Une traduction en actes ou en textes législatifs distincts sera nécessaire.
- Le suivi est intégré dans le Semestre européen.
- Nul besoin, à cette époque, de modifier les Traités européens⁶.

Nous rappelons dans le tableau 2.1 les vingt principes qui ont été regroupés dans le cadre de trois grands axes politiques : l'égalité des chances et l'accès au marché du travail, des conditions de travail équitables, la pro-

5 Pacolet, J. ; Op de Beeck, L. ; De Wispelaere, F. ; 2018

6 Les difficultés que peuvent présenter les modifications réglementaires sont illustrées par les révisions à terme du règlement sur la coordination de la sécurité sociale, peut-être ou même si l'expérience dans ce domaine de réglementation a plus de 60 ans. Cf. la conférence organisée par l'institut HIVA pour l'EZA sur 60 ans de coordination et le besoin de réforme dans De Wispelaere, F. ; 2019. 60 years of coordination of social security systems: still room for improvement. Belgisch Tijdschrift voor Sociale Zekerheid ; 2019 ; vol. 61 ; édition 1 ; pp. 159-181

tection et l'inclusion sociales. À l'exception du revenu minimum, dix des vingt principes sont associés à la sécurité sociale de la population, aux dépenses sociales qui représentent, en moyenne, près de 25 % du PIB des Etats membres européens⁷. Ils illustrent en termes monétaires non seulement l'ambition majeure du Socle social mais également son ampleur extraordinaire.

7 Cf. rapport du Réseau européen de politique sociale (ESPN) sur le financement de la protection sociale, 2019 (Spasova, S. et Ward T., 2019)

Tableau 2.1 Principes du Socle européen des droits sociaux

Chapitre I : égalité des chances et accès au marché du travail
1. Éducation, formation et apprentissage tout au long de la vie
2. Égalité des sexes
3. Égalité des chances
4. Soutien actif à l'emploi
Chapitre II : des conditions de travail équitables
5. Des emplois sûrs et adaptables
6. Salaires
7. Informations concernant les conditions d'emploi et protection en cas de licenciement
8. Dialogue social et participation des travailleurs
9. Équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée
10. Environnement de travail sain, sûr et adapté, et protection des données
Chapitre III : protection et inclusion sociales
11. Accueil de l'enfance et aide à l'enfance
12. Protection sociale de tous les travailleurs et indépendants
13. Prestations de chômage
14. Revenu minimum
15. Protection de vieillesse et pensions
16. Soins de santé
17. Inclusion des personnes handicapées
18. Soins de longue durée
19. Logement et aide aux sans-abri
20. Accès aux services essentiels

Source : Commission européenne, 2017b

La grande ambition lors du lancement du débat sur le Socle européen des droits sociaux était que parallèlement, un certain nombre d'initiatives législatives et non législatives soient présentées, entre autres, sur l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée, l'accès à la protection sociale, la directive relative à la déclaration écrite et la directive sur le temps de travail. Il n'y avait pas de temps à perdre. Par ailleurs et simultanément, un autre débat était lancé sur l'avenir de l'Europe.

La Commission Juncker avait amorcé une réflexion sur une Europe plus sociale dans un Livre blanc sur l'avenir de l'Europe. Ce Livre blanc présentait cinq scénarios d'une évolution éventuelle de l'Europe à l'horizon 2025 :

- Scénario 1 : S'inscrire dans la continuité
- Scénario 2 : Rien d'autre que le marché unique
- Scénario 3 : Ceux qui veulent plus, font plus
- Scénario 4 : Faire moins, mais de manière plus efficace
- Scénario 5 : Faire beaucoup plus ensemble.

Je préférerais un sixième scénario : au niveau européen et national, tous deux pleinement engagés.

Un document de réflexion sur la dimension sociale a également été publié, esquissant des scénarios futurs pour une Europe sociale :

- Scénario 1 : Cantonner la dimension sociale à la libre circulation
- Scénario 2 : Permettre à qui le souhaitent de faire plus dans le domaine social
- Scénario 3 : Permettre aux pays de l'UE-27 d'approfondir ensemble la dimension sociale

3 LE VISAGE SOCIAL DE L'EUROPE : INITIATIVES DU PASSÉ VERS L'AVENIR

Introduite dans notre premier rapport « Quo Vadis ? » sur le Socle européen des droits sociaux, nous reproduisons en annexe 1 la chronologie du chemin parcouru jusqu'à l'acceptation du Socle en novembre 2017⁸. Dans cette frise du temps, la Commission européenne situe les étapes importantes du progrès social au fil d'une période prospère au cours de laquelle le continent européen a pu reléguer au passé la Première et la Seconde Guerres mondiales. Étape par étape, des progrès sociaux ont été réalisés au niveau national, européen et mondial. La guerre sur le continent européen n'était plus qu'un mauvais souvenir. L'intégration européenne était synonyme de progrès économique mais aussi social. Elle est et était aussi une garantie de démocratie et de paix, une base solide pour le progrès économique et social.

C'est dans cette perspective que s'inscrivent le Traité de Maastricht en 1992, ainsi que son protocole sur le Socle social. Depuis lors, 30 années se sont écoulées, jalonnées d'étapes supplémentaires et étonnantes de l'intégration économique européenne, s'élargissant de 12 à 28 pays membres en 2013 lorsque la Croatie est entrée dans l'UE. En 2019, le Royaume-Uni a quitté l'UE⁹. L'intégration monétaire de la zone euro, initiée en 1999 avec onze pays, s'est élargie à 19 pays, dont plusieurs pays d'Europe de l'Est qui n'ont rejoint l'UE qu'en 2004¹⁰.

L'introduction du Socle social européen a configuré, en 2017, un contexte totalement nouveau. Le Socle social a introduit une perspective d'amé-

8 Commission européenne (2017e). Document de réflexion sur la dimension sociale de l'Europe, Bruxelles, 26-04-2017, 36 p.

9 Élargissement de l'UE : 40 années d'élargissement de l'UE – Qui a déjà rejoint l'UE jusqu'ici ? (europa.eu)

10 Pays de la zone euro : depuis le dernier élargissement en 2015, la zone euro est composée de l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie et la Slovénie,

lioration supplémentaire de ce que nous appelons une « véritable économie sociale de marché », la symbiose du progrès économique et social. Pour la Commission européenne, le contexte était celui d'une « véritable économie sociale de marché ». Un choix politique socio-économique souhaitable s'est converti en un programme politique officiel qui alignait l'Europe sur l'ambition mondiale, voire en prenait les commandes. La Commission Juncker établit un parallèle entre les ambitions européennes et les initiatives mondiales visant à élever le niveau des droits et de la protection sociale. La Commission von der Leyen va même plus loin. Dans chacune des lettres de mission/déclarations des membres de la Commission nouvellement installée, elle fait référence aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies. La réalisation des ODD soutient la réalisation du pilier social, et vice versa.

Dans le tableau 3.1, nous actualisons la période la plus récente de la chronologie qui figure en annexe.

Tableau 3.1 L'élan des initiatives sociales de la Commission Juncker relayé par la Commission von der Leyen : une chronologie mise à jour de l'Europe sociale

Janvier 2020	Lancement d'une large consultation sur un plan d'action pour la mise en œuvre du Socle européen des droits sociaux
1er décembre 2019	Entrée en fonction de la Commission von der Leyen
16 octobre 2019	Séance inaugurale de l'Autorité européenne du travail (AET/ELA) qui sera pleinement opérationnelle en 2024 et sera accueillie par Bratislava
23 et 26 mai 2019	Élections du Parlement européen
9 mai 2019	Réunion informelle des chefs d'État ou de gouvernement à Sibiu, la dernière avant les nouvelles élections

2018	Publication du paquet sur l'équité sociale Le Socle social est inclus dans le Semestre européen Début de la série d'indicateurs du Socle social
17 novembre 2017	Proclamation solennelle du Socle européen des droits sociaux lors du sommet social de Göteborg, la première depuis 20 ans, après le sommet sur l'emploi des 20 et 21 novembre 1997 à Luxembourg
État de l'Union 2017	Lancement de la création de l'Autorité européenne du travail (AET)
April 26th 2017	Recommandation de la Commission européenne sur le Socle européen des droits sociaux + Paquet social (initiatives législatives et non législatives d'accompagnement), document de réflexion sur le développement de la dimension sociale de l'Europe
1er mars 2017	Lancement du Livre blanc sur l'avenir de l'Europe
2016	Lancement d'une consultation sur un Socle européen des droits sociaux au sein de la zone euro et facultatif pour les autres États membres
1er décembre 2014	Début de la Commission Juncker

Source : Élaboration personnelle

3.1 Le jour d'après : de novembre 2017 au sommet de Sibiu en mai et aux élections européennes en mai 2019

Le 13 mars 2018, le train de mesures sur l'équité sociale est publié. Il comprend une communication sur le suivi de la mise en œuvre du Socle (principalement par le Semestre européen et les fonds de l'UE), une proposition de recommandation du Conseil sur l'extension de l'accès à la protection sociale à tous les travailleurs, et un règlement établissant une Autorité européenne du travail. Une proposition relative à l'introduction d'un numéro européen de sécurité sociale ne s'est pas concrétisée.

Dans l'état de l'Union dressé par le président Juncker le 12 septembre 2018, le rôle international de l'Europe est mis en lumière. Les initiatives potentielles à présenter au sommet de Sibiu (Roumanie) sur « l'avenir de notre Union à 27 » (le 9 mai 2019) se déclinaient en accord de partenariat économique UE-Japon ; le cadre financier pluriannuel ; l'Union économique et monétaire et le rôle international de l'euro ainsi qu'une politique étrangère plus forte.

Le mot « social » n'est mentionné que trois fois dans le discours sur l'état de l'Union de 2018 :

“Et puis il y a la Grèce. Après des années il faut dire douloureuses, après de graves problèmes sociaux sans précédent mais aussi une solidarité elle aussi sans précédent, la Grèce a réussi à mener à bien son programme et à se remettre sur pied. Je salue les efforts herculéens du peuple grec, efforts que les autres Européens continuent à sous-estimer.”

« Nous avons aussi – en tout cas la plupart d'entre nous – nourri l'ambition de ne plus traiter la dimension sociale de l'Europe comme un parent pauvre, mais de la développer pour qu'elle réponde aux défis de demain. »

« Je voudrais que l'Union européenne prenne davantage soin de sa dimension sociale. Ceux qui ignorent les attentes justifiées des travailleurs et des petites

entreprises font courir un grand risque à la cohésion de nos sociétés. Transformons les intentions du sommet social de Göteborg en règles de droit. »

Le 9 mai 2019, le Conseil européen informel de Sibiu, en Roumanie, était la première réunion des dirigeants européens après le retrait du Royaume-Uni et la dernière réunion avant les élections du Parlement européen.¹¹

La Commission Juncker a dressé la liste des **vingt plus importantes réalisations de l'UE pour la période 2014-2019**. Dans le domaine socio-économique, il convient de mentionner l'assouplissement du Pacte de stabilité et de croissance, la sauvegarde de l'adhésion de la Grèce à la zone euro, la refonte de la directive sur le détachement des travailleurs et la création de l'Autorité européenne du travail. La fin des frais d'itinérance a également été citée comme réalisation importante de l'UE, tandis que la proclamation solennelle du Socle social n'a pas été mentionnée. Si vite oubliée ? C'est compréhensible car une liste de réalisations doit couvrir tous les types de réalisations.

La Commission a également dressé la **liste des dix principales tâches inachevées de l'UE pour 2014-2019**. Elle a mentionné la nécessité de règles fiscales modernes et la réforme en suspens de la coordination de la sécurité sociale.

Il n'y avait pas de liste d'échecs mais peut-être convient-il d'évoquer une catastrophe importante qui a frappé l'Europe, à savoir la sortie du Royaume-Uni, le Brexit.

Un exemple de l'ambition débordante du Socle social est la création d'une Autorité européenne du travail (AET ou ELA) annoncée dans le discours sur l'état de l'Union du président Juncker en 2017. Elle a été annoncée dans le programme de travail de la Commission européenne pour 2018,

11 <https://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2019/05/09/the-sibiu-declaration/>

une consultation publique a eu lieu (27 novembre 2017 – 7 janvier 2018), une proposition législative a été disponible au printemps 2018 et acceptée début 2019. La réunion inaugurale de l’Autorité européenne du travail a eu lieu le 16 octobre 2019. **Parfois, les idées arrivent à point nommé.**

Il est remarquable que la fin des frais d’itinérance ait également été incluse dans la liste des réalisations importantes, car elle représente en effet pour le citoyen européen un exemple tangible d’intégration européenne, sans frontières, également pour les télécommunications. Un numéro de sécurité sociale européen (ESSN) a également été proposé par le président Juncker dans son programme de travail 2018¹². Bien que son incidence pratique aurait pu être importante, il aurait pu également avoir une fonction symbolique significative, similaire à la monnaie unique de l’euro ou à la carte européenne d’assurance maladie (CEAM) qui ouvre l’accès à l’assurance maladie publique et au remboursement des soins de santé lors de voyages en Europe pour quelque raison que ce soit. Cela aurait été une belle réalisation juste avant les nouvelles élections européennes. **Parfois, les idées arrivent prématurément.**

La priorité a été donnée au rôle international de l’UE. Le sommet de Sibiu a formulé les recommandations suivantes, ancrées dans les réflexions sur l’avenir de l’Europe :

- Une Europe protectrice, en matière de sécurité et de défense
- Une Europe compétitive, dotée d’une fonction stabilisatrice européenne et d’un instrument budgétaire de convergence
- Une Europe équitable, avec même un système commun de réassurance chômage
- Une Europe durable en matière de climat, d’énergie, d’économie circulaire
- Une Europe influente qui renforce le rôle de l’euro ou le soutien à la transformation des Balkans occidentaux.

12 cwp_2018_en.pdf (europa.eu)

Cette réorientation des priorités vers le rôle international est peut-être alors déjà trop tardive. Mais la référence à une fonction de stabilisation européenne, à un instrument de convergence budgétaire et à une réassurance européenne pour le chômage sont un prélude à un rôle social européen plus significatif.

3.2 La Commission von der Leyen (2019-2024)

Pour la Commission Juncker, l'attention portée à la dimension sociale de l'Europe était une rupture avec le passé. Le Socle social a été proclamé en 2017 lors du premier sommet social de l'Europe depuis celui à Luxembourg en 1997. La continuité est remarquable entre l'actuelle Commission von der Leyen et l'ancienne Commission Juncker, non seulement au niveau de l'ambition débordante qu'elle nourrit pour la sphère de la protection sociale, mais aussi dans celui de la rapidité de la prise de ces décisions. C'est d'autant plus notoire que la prise de décision au niveau européen requiert normalement une trajectoire plus longue, celle de la persuasion d'un nombre plus important de parties prenantes. Mais une fois l'accord trouvé, il a une incidence sur l'ensemble des 447 millions d'habitants (2019).

Les priorités pour 2019-2024 de la Commission von der Leyen sont déclinées dans le Pacte vert, une Europe adaptée à l'ère numérique, une économie au service des personnes garantissant la poursuite de la croissance et la création d'emplois de qualité, une Europe plus forte sur la scène internationale, la promotion de nos valeurs européennes ainsi que de notre mode de vie européen et, enfin, un nouvel élan pour la démocratie européenne.

Dans « Une Union plus ambitieuse : Mon programme pour l'Europe – Orientations politiques pour la prochaine Commission », la nouvelle Commission semble vouloir à nouveau répondre à de grandes attentes. Les mots ont leur importance : « Une Union plus ambitieuse ». Toujours

davantage. »¹³. Cependant au début, il n'y avait pas de commissaire dédié aux Affaires sociales. Cette carence a été rapidement corrigée. Les choses importantes sont parfois négligées. Le commissaire à l'Emploi est devenu le commissaire « à l'Emploi et aux Droits sociaux ». Ont été également introduits un commissaire chargé d'une « Économie au service des personnes » et un commissaire chargé de la « Démocratie et de la Démographie », ce dernier étant responsable non seulement d'une conférence sur l'avenir de l'Europe, mais aussi de l'incidence du vieillissement sur la poursuite de la protection sociale. La protection sociale s'installe au cœur du Semestre européen et le point de départ reste le modèle d'une « économie sociale de marché ». Il est d'ailleurs remarquable que cela soit mentionné si explicitement. Les nouvelles initiatives mentionnées sont la création de l'instrument budgétaire de convergence et de compétitivité (IBCC) pour la zone euro, la création même d'une réassurance européenne des allocations de chômage, l'instauration des salaires minimum équitables, l'annonce d'une fiscalité équitable et la lutte contre la fraude, l'évasion fiscale et l'évitement fiscal, le lancement d'un nouveau débat sur l'avenir de l'Europe, et le lancement d'un plan d'action pour la réalisation du Socle social.

Les nouvelles priorités étaient déjà perceptibles dès la fin du mandat de la Commission Juncker. Dans son discours sur « l'état de l'Union » de 2018, la dimension sociale est peu évoquée explicitement. Le processus était cependant lancé, il devait trouver sa propre voie qui allait être plus substantielle que certains ne l'anticipaient. Non seulement un « plan d'action » était promis, mais le Socle européen des droits sociaux était devenu un point de référence pour de nombreuses nouvelles initiatives ainsi que pour la revendication de nouvelles initiatives de la part des partenaires sociaux et de la société civile, comme on peut s'y attendre lorsque de nouveaux droits sont ouverts dans de nouveaux traités ou dans une consti-

13 « Toujours avantage » – faire des choses au-dessus de nos forces, était une maxime spirituelle de Vincent de Paul concernant la charité.

tution. Le Socle européen des droits sociaux allait cependant se réaliser sans modifier les traités.

En janvier 2020, une consultation à grande échelle a été lancée pour mettre en pratique les principes de ce Socle.

3.3 Participation, consultation et transparence : engendrer de grandes espérances

Dans notre rapport d'EZA sur le Socle social « Quo Vadis ? », nous avons observé l'ampleur et l'intensité des travaux préparatoires, qui ont mobilisé de nombreuses personnes et créé de grandes attentes. Certains ont critiqué anticipativement l'insatisfaction probable de ces espoirs. Tout en étant positifs, nous avons également conclu que ces attentes devaient être comblées au niveau national, celui des compétences sociales et fiscales. Le président Juncker a annoncé qu'il souhaitait baisser le nombre d'initiatives, pour les approfondir. La nouvelle liste d'initiatives ne l'a certainement pas confirmé.

À la fin de son mandat, la commissaire Marianne Thyssen a présenté fièrement son bilan en matière de consultation et de participation. L'UE a organisé de 2015 au 30 avril 2019 quelque 1 572 dialogues et consultations de citoyens qui ont attiré 194 000 participants. Quelque 1,5 million de visiteurs ont participé via le web streaming. L'Europe rationalise et renforce sa stratégie de communication sur ce qui a été réalisé, d'ailleurs également inspirée par un rapport de Luc Van den Brande, président d'EZA (2017)¹⁴.

¹⁴ https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/reaching-out-to-citizens-report_en.pdf

La préparation du plan d'action du Socle social a également impliqué le lancement d'une large discussion en janvier 2020.

Une dernière remarque concerne l'attention portée, dès le début, à la soumission de bonnes preuves statistiques sur les modalités de mise en œuvre de ces principes sociaux. Le Socle a prévu dès le départ un tableau de bord d'indicateurs. Par l'intermédiaire d'Eurostat, dans les statistiques sur le Socle social¹⁵, un aperçu parfait de ce tableau de bord social est disponible, avec des indicateurs principaux et des indicateurs secondaires pour chacun des trois chapitres du Socle social et pour chaque pays. Il en présente le niveau le plus récent et l'évolution. Le rapport conjoint sur l'emploi 2018 et 2019 et ses annexes illustrent une utilisation intéressante du tableau de bord dont le rôle est important dans ces rapports¹⁶. Ces indicateurs jouent également un rôle majeur dans le Semestre européen, qui suit les finances publiques et les politiques des États membres.

15 <https://ec.europa.eu/eurostat/web/european-pillar-of-social-rights/indicators/social-scoreboard-indicators>

16 https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/file_import/2019-european-semester-social-scoreboard-infographic.pdf

4 DURABILITÉ BUDGÉTAIRE : LES TEMPS CHANGENT

Le Socle européen des droits sociaux est un changement radical d'ambition en vue de favoriser les initiatives sociales au niveau européen et national. Dans ce paragraphe, nous montrons qu'il a été accompagné d'un remarquable changement de régime de gouvernance macroéconomique au niveau européen, ainsi que d'une évolution du consensus macroéconomique, reconnaissant enfin les avantages de l'État-providence et la nécessité de modifier les politiques budgétaires pour contrer, notamment, le populisme montant qui captait la méfiance grandissante de la population.

4.1 Évolution de la gouvernance économique de l'UEM

Le changement de régime politique n'intervient parfois qu'après une crise. La crise financière de 2008 a été l'aboutissement de la déréglementation du secteur bancaire. Pour éviter un effondrement complet du système financier et ses conséquences économiques, le rôle de l'État a été redécouvert. Plus tard, il a même été démontré que le coût de cette intervention avait pu être contenu (Laeven L., Valencia F., 14 septembre 2018).

Quelques années plus tard, lors de la crise de la dette de 2011-2012, l'Europe et certains États nationaux n'ont pas conclu à la nécessité de soutenir non seulement le secteur financier, mais aussi les économies en détresse, peut-être au niveau européen, mais aussi en permettant une plus grande flexibilité budgétaire au niveau national. La conséquence en a été des remèdes d'austérité cycliques par pays au lieu d'une stabilisation macroéconomique. Depuis lors, cette leçon a également été retenue.

La Commission Juncker a considéré la flexibilisation du Pacte de stabilité et croissance comme l'une de ses réalisations. La nécessité d'un tel assouplissement s'explique par la dure leçon de la crise financière de 2008-2009 et de la crise de la dette en 2011-2012. Les objectifs importants pour les finances publiques que sont la clause de déficit de 3 % du PIB et la clause d'endettement de 60 % sont devenus moins contraignants.

La nouvelle Commission von der Leyen a surpris en annonçant un plan d'action du Socle social. Une discussion sur la réforme du Pacte de stabilité et de croissance était également annoncée, permettant probablement à l'avenir un financement plus significatif d'investissements par la dette.

Cette gouvernance macroéconomique est en discussion, ou disons-le, en cours de réforme (bien qu'elle ait déjà été réformée de nombreuses fois au cours des 25 dernières années). Le contrôle actuel devenait trop complexe et évitait, en principe, toute interférence avec les politiques nationales de dépenses publiques. L'inquiétude se focalisait sur le déficit public et la dette publique. Une grande préoccupation pendant et après les deux crises précédentes, et surtout après la crise de la dette, a été l'incapacité de la surveillance à entraver les effets procycliques et à améliorer la stabilisation macroéconomique. Les propositions actuelles de réforme du Comité budgétaire européen¹⁷ sont la sauvegarde de l'objectif de la dette comme dimension importante de la durabilité et une priorité accrue accordée à la croissance des dépenses nettes (l'augmentation des dépenses dont est déduite l'augmentation des recettes). Par conséquent et à juste titre, la gouvernance macroéconomique ne définira pas le niveau des dépenses sociales, mais leur financement devra être adéquat. Ce suivi et cette gouvernance macroéconomiques ne doivent pas aller à l'encontre du progrès social. La volonté des pays d'améliorer leur niveau de protection sociale ou de converger vers un niveau de protection sociale plus élevé ne contrevient pas à la gouvernance économique. Une faible dette

17 https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/economic-and-fiscal-policy-coordination/european-fiscal-board-efb/european-fiscal-board-questions-and-answers_en

publique contribue même à la viabilité des régimes publics de retraite et des autres systèmes de protection sociale. Le problème réside peut-être davantage dans l'incapacité de nombreux pays à concrétiser une dette plus faible au cours des deux dernières décennies, alors que nous en aurions bénéficié au cours des deux prochaines décennies.

Rappelons-nous que l'Europe sociale n'est pas avant tout une responsabilité européenne mais nationale, par définition, en raison de la sacro-sainte subsidiarité. Les comparaisons entre pays révèlent cependant une convergence sociale à la traîne, même mesurée à l'aune d'un indicateur très simple, celui du niveau des dépenses de protection sociale. Ceux qui dépensent moins pour la protection sociale ne convergent pas assez rapidement vers ceux qui dépensent plus. Parfois, les pays dépensent relativement plus pour les retraites, mais au détriment des dépenses de santé et de soins de longue durée, un choix laissé à leur appréciation et que les responsables politiques nationaux ont le pouvoir de corriger, si nécessaire. La volonté de financer ces dépenses est également une responsabilité nationale.

Dans notre première étude sur la relation entre l'intégration économique (Union économique et monétaire - UEM) et la protection sociale, l'importance des systèmes nationaux de redistribution et de convergence a été soulignée (Pacolet, Gos, O'Shea, 1993). Nous l'avons mentionné dans notre première évaluation, pour l'EZA, du Socle européen des droits sociaux et du Livre blanc sur l'avenir de l'Europe qui l'a suivi (1er mars 2017) dans lequel la Commission décline cinq voies alternatives pour aller de l'avant (cf. ci-dessus). Nous y avons ajouté une sixième « au niveau européen et national, tous deux pleinement engagés ». C'est ce qui semble se produire. En termes de finances publiques, ce sont surtout les dépenses nationales de protection sociale et la volonté de les financer qui sont en jeu. C'est la répartition des responsabilités entre le niveau européen et le niveau national. Cette symbiose d'initiatives au niveau européen et au niveau national est le fil d'Ariane que nous tissons grâce à la structure de ce rapport.

4.2 Semestre européen : concilier la gouvernance économique et sociale européenne

Le Semestre européen a été établi en 2010 en tant que cadre pour la coordination des politiques économiques dans l'Union européenne. Il offre aux États membres des orientations à l'échelle de l'UE et par pays sur les réformes prioritaires et permet de discuter de leurs plans économiques et budgétaires ainsi que de suivre leurs progrès à des moments précis de l'année (Commission européenne, 2014b).

Le suivi annuel des déséquilibres macroéconomiques concerne des indicateurs majeurs comme l'emploi, la croissance, l'équilibre interne et externe, et surtout la situation des finances publiques et de la dette publique (Semestre européen 2019).

Le vieillissement de la population est au cœur de ces finances publiques, mais la signification de la durabilité n'est pas claire. Pour garantir des pensions adéquates, avec un nombre croissant de personnes âgées, les dépenses doivent augmenter. Il en va de même pour les soins de santé et les soins de longue durée. La durabilité du financement public ne peut être garantie à l'avenir, à moins que la population et les responsables politiques ne soient davantage disposés à augmenter les impôts et les cotisations pour répondre à ces besoins. C'est alors que prend toute sa signification l'expression « il n'y a pas d'autre choix » que d'élever l'âge légal de la retraite. Un exemple est celui de la Belgique qui, pendant des années, s'est vu recommander, plus singulièrement, de réformer davantage les pensions en associant à l'avenir l'âge légal de la retraite à l'espérance de vie. Pour les soins de longue durée, la recommandation adressée au pays était de prendre en considération que toute perspective d'une nouvelle augmentation des dépenses déjà relativement élevées était problématique. Mais à quoi s'attendre ? Une part importante de ces dépenses est le coût des soins aux personnes âgées dépendantes, de plus en plus âgées d'environ 80 ans. Cette cohorte d'âge va doubler dans

les décennies à venir. Même si nous voulons assurer le même niveau de protection, les dépenses vont augmenter. Si nous voulons améliorer le niveau de protection (par exemple, plus de services, plus de personnel), elles devront encore augmenter. Et si nous voulons améliorer le financement public de ce service, afin de garantir une véritable protection sociale et réduire les tickets modérateurs, les dépenses devront encore augmenter. Pour une région comme la Flandre, avec un niveau de dépenses en soins de longue durée déjà plus élevé que la moyenne belge, l'administration des soins aux personnes handicapées (VAPH – Agence flamande pour les personnes handicapées) et l'organisation professionnelle des prestataires de soins aux personnes âgées, ont déclaré peu avant les élections de mai 2019 que ces dépenses devraient être doublées, presque du jour au lendemain, et certainement au cours de la prochaine législature qui prend fin en 2024. Quel sens donné alors à la « durabilité » ? Il n'y a pas d'autre alternative que d'augmenter les impôts et les cotisations pour financer ces grandes attentes.

4.3 Évolution du consensus sur l'État-providence et la politique fiscale

La lecture des avis les plus récents de groupes de réflexion révèle que la nécessité d'une réforme de la fiscalité est de plus en plus acceptée. L'imposition devrait être plus juste et plus exhaustive, s'appliquer à tous les revenus à des niveaux relativement équitables et, par conséquent, progressifs, dans tous les pays quelles que soient les sources de revenus. Dans cette optique, la lutte contre l'évasion, la fraude et l'évitement de l'impôt devrait être renforcée.

L'Europe s'est dotée d'un organe indépendant pour évaluer l'impact de ses orientations fiscales. Un « Comité budgétaire européen » a été mis en place. Ce comité consultatif indépendant sur les finances publiques, récemment créé, met en lumière que la politique budgétaire après la crise

de 2011-2012, caractérisée par l'austérité et l'assainissement budgétaire, a abouti à une politique budgétaire procyclique. Ce n'est qu'après 2015-2017 que la situation a évolué vers une politique expansionniste qui s'est poursuivie pendant la période suivante, 2018-2020, au cours de laquelle la Commission Juncker mentionne, parmi ses réalisations, l'assouplissement du Pacte de stabilité et de croissance.

Mais des groupes de réflexion comme Bruegel et l'Institut Jacques Delors de Paris contribuent également au changement de consensus et de doctrine. Le groupe de réflexion Bruegel, non partisan, démontre que l'État-providence ne peut se maintenir en l'absence d'une prise de responsabilité fiscale. « Braver, greener and fairer » (plus courageux, plus vert et plus équitable) est le titre de la série de notes proposée par le groupe de réflexion Bruegel aux nouveaux dirigeants de l'UE.

Dans une note « Au commissaire à la Fiscalité, à l'Union douanière, à l'Audit et à la Lutte anti-fraude », A. Bénassy-Quéré (2019, p. 4) fait état de la baisse du taux maximum d'imposition dans l'UE-15 au cours de la période 1995-2019. Le taux maximum de l'impôt sur les sociétés a diminué, tandis que le taux normal de la TVA (taxe sur la valeur ajoutée) a quelque peu augmenté. Cela pourrait impliquer une légère modification de la composition du financement public, mais le risque encouru est avant tout de réduire les recettes totales, de rehausser la difficulté de la poursuite du progrès social, voire de se solder par un financement par la dette. Le Pacte de stabilité et de croissance insiste néanmoins sur l'équilibre budgétaire, la nécessité d'éviter le financement par la dette. Les dépenses sont ainsi mises sous pression. L'étude révèle toutefois d'énormes différences entre les taux d'imposition des différents pays. Lorsque, par exemple, le taux maximum de l'impôt sur le revenu des personnes physiques en 2019 varie de près de 60 % en Suède et au Danemark, à plus de 50 % dans des pays comme la Belgique et les Pays-Bas, mais aussi dans des pays méditerranéens comme la Grèce et le Portugal, à seulement 10 % en Bulgarie et en Roumanie, on ne peut pas s'attendre au même niveau de protection sociale (A. Bénassy-Quéré, 2019, p. 7).

Au commissaire aux Affaires économiques et monétaires, la note suggère que « la divergence économique pourrait engendrer l'insatisfaction, alimentant les votes pour des partis politiques non traditionnels, qui remettent parfois en cause les principes fondamentaux de l'UE » (Darvas, Z., T. Wieser et S. Zenios, 2019). Dans au moins deux notes, est évoquée la crainte de l'approfondissement de la divergence et, donc, d'une instabilité politique croissante et du vote pour des partis populistes, qui remettent en cause les principes fondamentaux de l'UE. Pour l'éviter, les notes plaident pour un système fiscal plus efficace mais aussi plus juste, qui devrait mettre fin à la spirale de l'évasion et de la fraude fiscales, et au danger de la quasi-absence d'imposition de la richesse croissante. Les citoyens européens étaient déjà favorable à une fiscalité équitable, comme l'illustre un Eurobaromètre de 2016. C'est toujours le cas. La première mesure soutenue dans l'Eurobaromètre de 2019 pour assurer la « sécurité économique » est la lutte contre la fraude fiscale. Une fiscalité équitable nécessite de revaloriser la coopération européenne mais aussi la responsabilité nationale. Un exemple en est l'énorme différence entre le taux maximum de l'impôt sur le revenu des personnes physiques qui, dans certains pays, dépassent 50 % alors que dans d'autres, il n'est que de 10 %. Solliciter la solidarité au sein de l'UE alors que les riches ne sont pas imposés dans leur propre pays est difficile à expliquer.

En l'absence d'un chapitre spécial adressé au commissaire aux Affaires sociales, les notes Bruegel à la nouvelle Commission nous déçoivent, mais dans l'introduction générale de la note aux présidents de la Commission européenne, du Conseil et du Parlement, figure la suggestion de : « *Guider les décideurs européens sur l'utilisation d'une politique budgétaire proactive, réformer la gouvernance de la zone euro et s'attaquer à la fraude et à l'évasion fiscales.* » (Demertzis M., Sapir A., et Wolff, G., 3 septembre 2019, p. 10). Et : « *Vous devriez consacrer un capital politique important à la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales et soutenir une répartition plus équitable de la charge fiscale. Les politiques sociales et fiscales sont des politiques nationales, mais le marché unique permet aux grandes entreprises et aux riches particuliers de réduire plus facilement leur imposition effective. Une charge fiscale*

croissante sur la classe moyenne active est incompatible avec les promesses de l'économie sociale de marché européenne. La stratégie de croissance de l'UE devrait également s'appuyer sur des instruments communautaires utiles tels que le Fonds social européen et le Socle européen des droits sociaux. » (Demertzis M., Sapir A. et Wolff, G., 3 septembre 2019, p. 22).

L'Institut Jacques Delors de Paris contribue également à ce changement de consensus. « Noblesse oblige ». S. Fernandes (2019) souligne les énormes différences entre le chômage des jeunes dans les États membres de l'UE et la légère augmentation des inégalités (mesurées par le coefficient de GINI) dans plusieurs États membres. Elle avertit que cela pourrait conduire à « la montée du populisme et de la protestation sociale » (p. 9), que seule peut éviter une traduction du Socle européen des droits sociaux en un véritable plan d'action sociale de la Commission von der Leyen, sans perdre de vue le réalisme, à savoir que cela pourrait ne pas être le choix de tous les États membres. L'« intégration sociale différenciée » devrait donc pouvoir être acceptable. Cinq grands principes sont proposés pour ce plan d'action commun : i) relancer la « machine à convergence » européenne ; ii) investir dans le capital humain et lutter contre les inégalités ; iii) assurer une transition équitable vers une économie numérique et à faible intensité de carbone ; iv) s'efforcer d'obtenir plus d'équité sociale et de justice fiscale et v) assurer une mobilité équitable des travailleurs. Certaines de ces priorités suggérées sont déjà bien couvertes par le Socle social et les initiatives qui y sont associées. D'autres, comme la transition vers une économie à faible intensité de carbone, constituent de « nouveaux » défis. Certaines nécessitent une mise en œuvre plus poussée, notamment une stratégie de convergence. Il existe de nombreuses similitudes entre les initiatives mentionnées par le groupe de réflexion Jacques Delors et le groupe de réflexion Bruegel comme, par exemple, la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales, la convergence de la politique de l'impôt sur les sociétés, l'utilisation plus efficace des financements européens, la création d'un système européen de (ré)assurance chômage.

4.4 L'État-providence en tant que système redistributif durable nécessaire à la cohésion sociale

Un récent rapport de la Commission européenne conclut que l'importance de cette dimension sociale, dans une large mesure redistributive, est confrontée au développement des inégalités. L'étude estime, en conclusion, que l'enrichissement des économies ne les met pas à l'abri d'une inégalité croissante du revenu primaire, mais aussi que les inégalités augmentent le niveau des dépenses sociales pour en compenser la croissance. Et elles y parviennent. L'inégalité du revenu primaire, du marché, s'approfondit mais demeure stable dans l'UE une fois mises en œuvre les prestations sociales (Larch & Mohl, 2019).

« Nous montrons comment, depuis la fin des années 1990, la redistribution a, dans une large mesure, atténué l'effet des résultats de plus en plus inégaux du marché : la dispersion du revenu disponible a été largement stabilisée grâce à l'augmentation des programmes gouvernementaux d'imposition et de transfert. L'expansion de la redistribution s'est appuyée sur une progression significative des niveaux de vie. Les gens ont clairement tendance à voter pour des programmes d'aide sociale de plus en plus importants au fur et à mesure de l'augmentation du revenu par habitant. » Les auteurs tirent cependant aussi la conclusion suivante : « Au-delà des épisodes de crise, notre analyse indique qu'une plus grande redistribution tend à aller de pair avec des excédents publics plus faibles ou des déficits publics plus élevés. Bien que la causalité sous-jacente ne soit pas tout à fait claire, ce résultat n'est pas de bon augure pour l'avenir. Si l'inégalité des revenus du marché devait encore s'aggraver ou se maintenir aux niveaux élevés actuels, l'atténuation de son incidence sur le revenu disponible grâce à la redistribution pourrait confronter les décideurs politiques à de graves défis économiques » (Larch & Mohl, 2019, p. 22).

Est ainsi confirmée l'importance évoquée des politiques fiscales pour financer adéquatement les parties du Socle social consacrées à la protection sociale, et ces responsabilités sont du ressort national.

Dans une étude publiée par la Commission européenne elle-même, la fonction redistributive de l'État-providence a été soulignée, mais aussi que plus les économies s'enrichissent, plus les gens votent pour l'État-providence.

Ajoutons deux défis à ce problème. La nécessité d'augmenter les dépenses sociales sera déclenchée par le vieillissement de la population. Par conséquent, des budgets plus importants pour les retraites, les soins de santé et les soins de longue durée devront être prévus. Et enfin, la part salariale dans le PIB se stabilise, rendant plus difficile l'expansion d'un financement qui se fonde sur les seules cotisations sociales du travail.

5 CONVICTION POLITIQUE : LES VALEURS EUROPÉENNES ET LE VOTE

L'érosion de la confiance dans les valeurs et les institutions européennes a suscité une inquiétude grandissante, et pas seulement dans le monde universitaire mais aussi politique, surtout à la veille des élections européennes de 2019.

Davantage de progrès économique et social, tel est le souhait des citoyens et citoyennes. Le Brexit est l'apogée de la méfiance à l'égard du projet européen (Fetzer, T., 2019) ainsi qu'à l'égard de la dimension sociale de l'Europe. Les gens simples votent moins pour rester dans l'UE, car ils craignent pour leur protection sociale (Piketty, 2019).

Ce n'était pas le premier et probablement pas le dernier accès de méfiance envers l'Europe. Un signal fort avait été donné en 2004 lorsque la proposition de Constitution européenne avait été rejetée par référendum en France et aux Pays-Bas, mettant un terme à la ratification de la Constitution, qui a été remplacée par le Traité de Lisbonne.

T. Chopin (2019) décrit l'évolution politique dangereuse de la méfiance envers les institutions traditionnelles. Il cite une enquête PEW qui montre que l'insatisfaction vis-à-vis du fonctionnement de la démocratie a augmenté dans de nombreux pays de l'UE, notamment en Allemagne, aux Pays-Bas et en Suède ; elle reste élevée en Grèce et en Italie, ainsi qu'en Pologne et en Autriche, mais a diminué en France au cours de l'année d'observation (2018 par rapport à 2017). Le fait que les gilets jaunes aient commencé leur action en 2018 montre que la situation peut changer rapidement, à l'instar des majorités politiques. Là encore, un certain nombre d'évolutions sont indiquées qui révèlent la méfiance envers ladite « démocratie libérale ». Le document de prise de position indique que même

30 ans après la chute du mur de Berlin, le fossé Est-Ouest réapparaît autour des valeurs, probablement en raison d'un parcours historique différent après la Seconde Guerre mondiale.

La crainte de la montée du populisme est également présente chez des universitaires de renom comme Barry Eichengreen et Thomas Piketty. Nous les citons ensuite car non seulement ils nous mettent en garde, malgré peut-être un certain soulagement après les élections de 2019, mais ils proposent aussi des remèdes : prendre ses responsabilités au niveau européen mais aussi au niveau national et probablement aux deux niveaux. C'est l'option que nous privilégions pour l'avenir de l'Europe (cf. ci-dessus) et c'est aussi la façon dont est conçu le Socle européen des droits sociaux. Il n'y a pas de contradiction entre les responsabilités européennes et la « dévolution » nationale. C'est la quintessence de la « subsidiarité »¹⁸.

La différence entre les pays est mentionnée par B. Eichengreen qui souligne la nécessité d'éviter à la fois ce clivage mais aussi l'érosion de la démocratie en renforçant l'ambition éducative et culturelle de s'approprier ces principes, d'en être fier et d'y être attaché et de prendre des mesures juridiques, le cas échéant. L'auteur insiste sur une négligence de l'État de droit que cette méfiance à l'égard des institutions peut entraîner. Pour l'éviter, l'Europe devrait utiliser son pouvoir pour ajouter des conditionalités au recours aux fonds structurels, notamment dans les négociations sur le Cadre financier pluriannuel, et pour durcir la lutte contre la fraude et la corruption, entre autres en renforçant l'Office européen de lutte anti-fraude (OLAF) ou le Parquet européen (B. Eichengreen, 2018).

Barry Eichengreen ajoute : « *Lorsque les retombées internationales sont faibles mais que les préférences nationales diffèrent, la meilleure approche*

18 Les personnes intéressées par la subsidiarité et le rôle de l'enseignement social catholique, cf. le chapitre de E. O'Shea (1996) sur « Les principes européens de subsidiarité et la doctrine sociale chrétienne » lors de notre première conférence organisée avec le soutien de l'EZA sur « La protection sociale et l'Union économique et monétaire ».

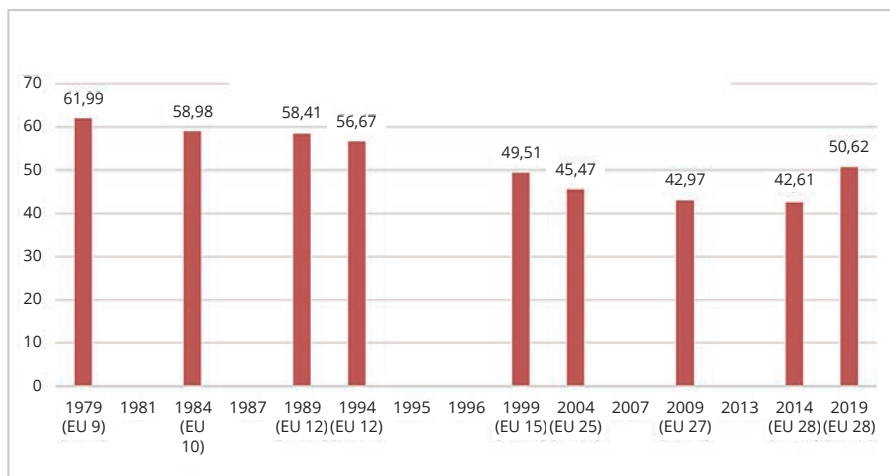
consiste à laisser le processus décisionnel au niveau national ». Pour la politique fiscale, la réforme appropriée est donc moins d'Europe, pas plus. Les parlements nationaux et leurs électeurs devraient être autorisés à choisir leurs politiques fiscales préférentielles. Les arguments épinglés par les politiciens populistes [...] disparaîtront. [...] Il existe donc des conditions préalables au rapatriement de la politique fiscale » (entre autres dans des volets politiques comme l'union bancaire, la politique migratoire) (B. Eichengreen, 2018, p. 169).

Piketty (2019) se fait aussi l'écho d'un besoin similaire de réformer les politiques fiscales, en luttant contre l'inégalité croissante entre les pays et au sein des pays : « *Si l'on ne transforme pas profondément le système économique actuel pour le rendre moins inégalitaire, plus équitable et plus durable, aussi bien entre pays qu'à l'intérieur des pays, alors le « populisme » xénophobe et ses possibles succès électoraux à venir pourraient très vite amorcer le mouvement de destruction de la mondialisation hyper-capitaliste et digitale des années 1990-2020.* »

À la veille des élections européennes de 2019, la crainte d'une hausse de popularité des partis populistes était énorme, entre autres en raison d'une participation plus faible. Cependant, cette crainte d'une montée du populisme et du sentiment anti-européen ne s'est pas concrétisée. Les résultats ont été meilleurs que prévu. Alors que les élections de 2009 (42,97 %) et de 2014 (42,61 %) ont été marquées par une baisse de la participation (présence des citoyens dans le bureau de vote), 2019 a révélé un niveau élevé de participation (50,62 %), le plus élevé depuis 2004 (45,47 %) ¹⁹. Toutefois, dans une perspective à plus long terme, ce taux reste inférieur à celui enregistré dans bon nombre des anciens États membres (cf. la figure 5.1). Il existe une contradiction entre la volonté d'adhérer à l'UE et la participation à son processus démocratique d'élection du Parlement européen.

19 <https://graphics.france24.com/results-european-elections-2019/>

Figure 5.1 Taux de participation aux élections du Parlement européen



L'Eurobaromètre met en lumière que le soutien au projet européen n'a eu de cesse de grandir. L'enquête postélectorale 2019 de l'Eurobaromètre du Parlement européen²⁰ laisse apparaître qu'en juin 2019, quelque 68 % des personnes interrogées estimaient que, tout bien considéré, leur pays bénéficiait de son appartenance à l'UE, contre 52 % en 2011 et 58 % en 2007. Après l'élection, dans pas moins de 17 pays, davantage de personnes interrogées ont estimé que leur pays bénéficiait de l'adhésion. La confiance la plus forte dans les avantages de l'UE est alors observée en Lituanie, en Irlande et en Estonie. Par contre, le taux le plus bas est enregistré au Royaume-Uni, en Bulgarie et enfin en Italie, avec seulement 42 %. La réaction de Jean-Claude Juncker dans une entrevue accordée à un journal flamand est : « *Je n'ai pas réussi à rendre l'Europe populaire. Le récent Eurobaromètre dit le contraire mais je ne crois pas cet Eurobaromètre.* »²¹

20 Parlement européen, Eurobaromètre, Premiers résultats de l'enquête postélectorale du Parlement européen, 2019

21 Jean-Claude Juncker, De Tijd, 14 septembre 2019

Les attentes concernant le rôle de l'Union européenne et son projet d'économie sociale de marché sont importantes, comme en attestent plusieurs Eurobaromètres. L'avenir commun que nous rappelons dans nos conclusions est un parcours commun de progrès économique et social qui n'est pas seulement un désir populaire mais aussi une attente populaire. Le dernier Eurobaromètre confirme que « plus de huit personnes interrogées sur dix sont d'accord pour dire qu'une < économie de marché libre devrait aller de pair avec un niveau élevé de protection sociale > (85 %, +2 points de pourcentage depuis 2017) ». Et « près de six personnes interrogées sur dix estiment qu'un < niveau de vie comparable > serait l'une des deux politiques les plus utiles pour l'avenir de l'Europe (57 %, +5 points de pourcentage depuis 2017. »²²

Surveiller cette convergence économique et informer la population européenne sur la manière dont le Socle européen des droits sociaux contribue à une convergence sociale ascendante est la voie à suivre.

Jean-Claude Juncker déclare dans une entrevue de clôture : « Le problème de l'Europe est que nous ne nous connaissons pas assez les uns les autres ». (Jean-Claude Juncker, ancien président de la Commission européenne, entrevue publiée dans *Der Spiegel International*, 1-11-2019). Le fait de mieux se connaître peut contribuer à la cohésion sociale. L'EZA y contribue d'ailleurs « par excellence » en organisant ses séminaires qui rassemblent des personnes de différents États membres.

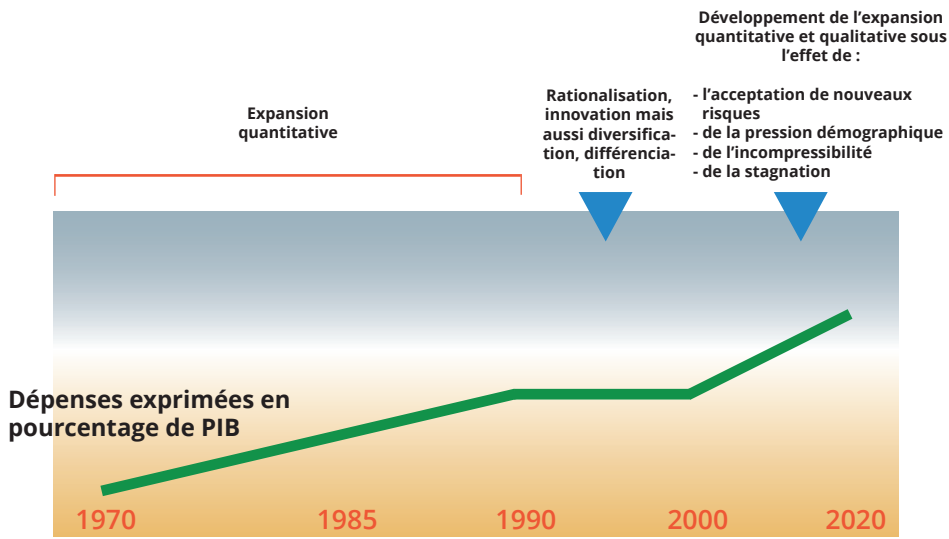
22 Eurobaromètre spécial 479, L'avenir de l'Europe, 2018, p. 84, p. 146

6 CONCLUSION : UN PARCOURS DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POSITIVE ET GLOBALE RELÈVE DE NOTRE IMMENSE RESPONSABILITÉ

Le parcours de croissance économique et sociale positive et globale que nous attendions dans notre premier rapport sur le Socle européen des droits sociaux « Quo Vadis ? » a été renforcé par ce que nous avons pu observer dans ce rapport. Plus que certains ne le pensaient, le Socle social sera mis en pratique par un plan d'action ambitieux et deviendra le point de référence de nombreuses initiatives. La notion d'économie sociale de marché est généralement acceptée et nombreuses sont les voix ou les revendications en faveur d'une fiscalité équitable et de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.

Ce parcours de développement commun a également été identifié au niveau européen par A. Atkinson (2015) et cité dans notre premier rapport. Il a été émaillé de jalons consécutifs de plusieurs initiatives européennes, comme l'illustre également la frise du temps de l'annexe 1. Cette tendance se poursuit, comme le révèle de manière stylisée la figure 6.1, et comme nous l'avons démontré au fil d'un quart de siècle de suivi pour le Centre EZA de « l'état de l'État-providence ». Cette trajectoire de croissance commune est la plupart du temps observable, bien que nos sociétés européennes aient parfois trébuché de crise en crise ou, peut-être, parce que ces crises ont aidé à réaffirmer les modalités de progrès dont est convaincue l'Europe. La tendance est positive mais interrompue, peut-être à certains moments, par d'autres priorités qui engendrent une certaine fluctuation mais ne mettent pas en danger la poursuite de sa trajectoire générale.

Figure 6.1 Un parcours commun de progrès économique et social au niveau national



Source, adaptation de Pacolet, Bouten, Lanoye, Versieck, 1999

Nous utilisons ce profil stylisé des observations communes du développement de la protection sociale des personnes âgées à cette époque (Pacolet, Bouten, Lanoye, Versieck, 1999). Ce phénomène peut être généralisé à l'ensemble de l'évolution de « l'état des États-providence ». Peut-être à des vitesses différentes mais souvent dans une certaine convergence mutuelle, les économies de l'UE connaissent de nouveaux progrès économiques qui vont de pair avec une protection sociale croissante. C'est également ce que l'on observe dans les études publiées par la Commission européenne elle-même : « *Nous montrons comment, depuis la fin des années 1990, la redistribution a, dans une large mesure, atténué l'effet d'inégalités croissantes engendrées par le marché : [...] la dispersion du revenu disponible a été largement stabilisée grâce au développement des programmes d'imposition et de transfert des pouvoirs publics. L'expansion de la redistribution a été soutenue par une progression significative des niveaux de vie. Les gens ont clairement tendance à voter pour le développement des pro-*

grammes d'aide sociale au fur et à mesure de la hausse du revenu par habitant. » (Larch & Mohl, 2019, p. 2). C'est ce que nous appelons « le désir du peuple d'accroître les progrès sociaux ».

Le premier rapport de l'EZA sur le Socle social européen l'a qualifié d'ambition démesurée d'une Europe sociale de la part des décideurs politiques européens. Il a également créé des attentes immenses. Parallèlement, il invitait toutes les parties prenantes et surtout les autorités nationales à prendre leurs responsabilités. Nous avons évoqué la crainte, que certains ont exprimée, de l'incapacité de l'Europe à honorer ses attentes. « Honorer » est le terme que nous avons utilisé dans ce rapport.

Le Socle social se définit comme une responsabilité conjointe des institutions européennes, des décideurs politiques nationaux, des partenaires sociaux et de la société civile. La Commission européenne a considéré qu'il était de sa responsabilité de le mettre en œuvre. La responsabilité restante incombe aux autres. La conjugaison d'une politique européenne et nationale démesurée, tel est le nouveau fil d'Ariane de ce rapport.

L'introduction du Socle européen des droits sociaux était une réaffirmation du modèle européen, une véritable économie sociale de marché. Les « grandes espérances » qui ont été créées, et qui continuent de l'être, se sont déjà concrétisées, mais les risques de glissement vers une austérité injustifiée sont permanents, notamment dans le système des pensions. Les études de la Commission européenne montrent comment la croissance de l'État-providence a compensé avec succès le besoin grandissant de redistribution, mais peut induire le risque « *d'accompagner la baisse des excédents publics ou l'augmentation des déficits publics. [...], cette constatation pourrait ne pas être de bon augure pour l'avenir [...], et] pourrait confronter les décideurs politiques à de graves défis économiques* » (Larch & Mohl, 2019).

Le rôle des organisations sociales, telles que le Centre européen des travailleurs (EZA) et ses membres, est de préserver cet élan en faveur de la

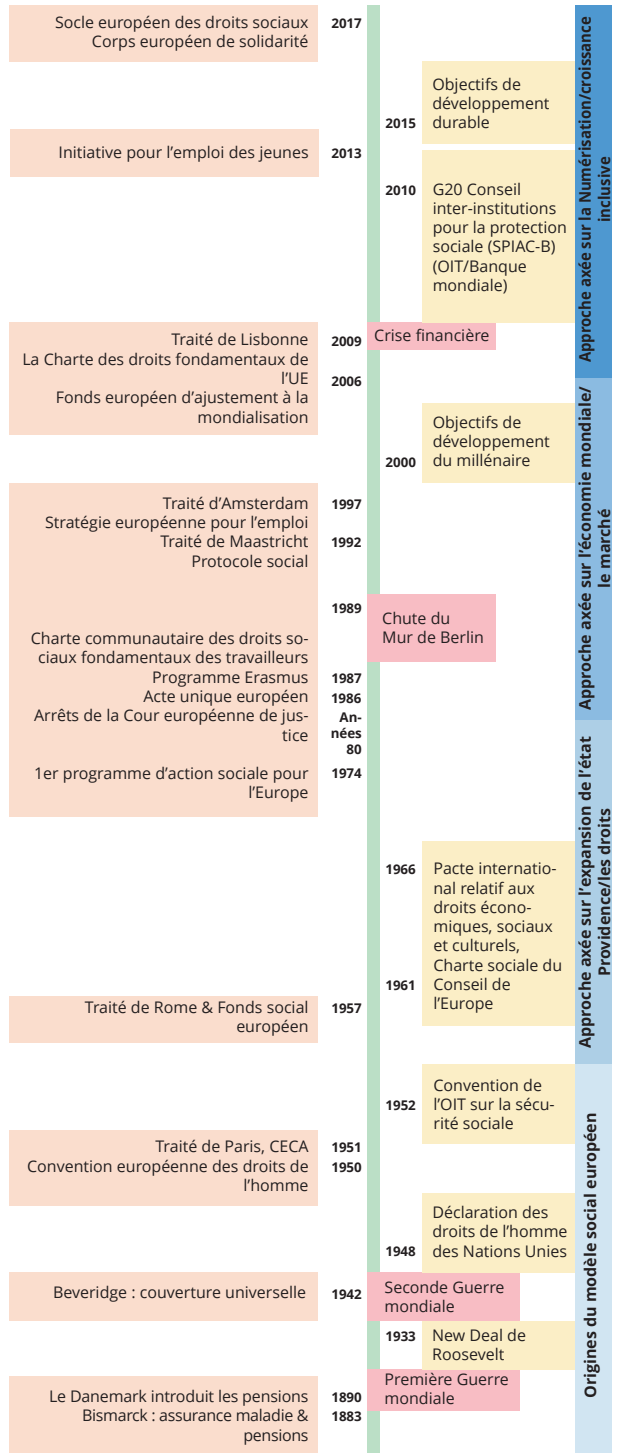
poursuite du progrès social en garantissant la volonté politique et sociale de le payer. Leur vigilance est nécessaire.

À l'écoute des avis et des ambitions de la population européenne, notamment relayés par l'Eurobaromètre, nous devrions prendre conscience que l'économie sociale de marché est une « économie pour les gens (ordinaires) ». Les décideurs politiques devraient demeurer à l'écoute des besoins de ces gens ordinaires. C'est la responsabilité politique des mouvements sociaux forts et de leurs partis politiques, au niveau européen et national.

Ils doivent s'inspirer de chansons populaires comme « Love of the common people (Aimer les gens ordinaires) » (Neil Young, 1984) parce que ce devrait aussi être notre ambition.

ANNEXE 1 : L'EUROPE SOCIALE – UNE FRISE DU TEMPS

Figure a1.1 Frise du temps de l'Europe sociale



Source Commission européenne, 2017, rédaction personnelle

RÉFÉRENCES

Pour une liste plus complète des références sur la voie vers un Socle européen des droits sociaux, cf. notre premier rapport de l'EZA : Pacolet, J., Op de Beeck, L., De Wispelaere, F. (2018). European Pillar of Social Rights – Quo Vadis ? The Overwhelming Ambition for a Social Europe : EZA – Europäisches Zentrum für Arbeitnehmerfragen (Centre européen pour les travailleurs), Königswinter

Arévalo, P., Berti, K., Caretta, A. et Eckefeldt, P., (2019), The Intergenerational Dimension, of Fiscal Sustainability, European Economy Discussion Paper

Bénassy-Quéré, A. (2019), « Memo to the Commissioner responsible for taxation and customs union », dans : M. Demertzis et G. B. Wolff (éditeurs), Braver, greener, fairer: Memos to the EU leadership 2019-2024, Bruegel, disponible à <https://bruegel.org/2019/07/memos-2019>

Bofinger, P. (16 septembre 2019), Mario Draghi and the Germans, in Social Europe

Chopin, T., Les Européens face au risque de la régression démocratique : que faire ?, Institut Jacques Delors, Paris, 6-DEMOCRACY-Chopin-4.pdf (institutdelors.eu)

Codagnone, C. et al., (février 2018), Behavioural Study on the Effects of an Extension of Access to Social Protection for People in All Forms of Employment, Commission européenne, Social Europe

Comité budgétaire européen (août 2019), Assessment of the EU fiscal rules with a focus on the Six-Pack and Two-Pack legislation

Comité budgétaire européen (25 juin 2019), Assessment of the fiscal stance appropriate for the euro area in 2020

Commission européenne (2019), Fiche, Semestre européen 2018 : Explication du Paquet d'hiver

https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/file_import/2019-european-semester-communication-country-reports_en_0.pdf

Commission européenne (2019), Direction générale de l'Emploi, des Affaires sociales et de l'Inclusion, Rapport conjoint sur l'emploi 2019

Commission européenne (2018a), Eurobaromètre spécial 479, L'avenir de l'Europe

Commission européenne (2018b), Proposition de recommandation du Conseil relative à l'accès des travailleurs salariés et non-salariés à la protection sociale

Commission européenne (2018c), Proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil établissant une Autorité européenne du travail

Commission européenne (2017a), Livre blanc sur l'avenir de l'Europe. Réflexions et scénarios pour l'UE-27 à l'horizon 2025

Commission européenne (2017b), Proposition d'une proclamation inter-institutionnelle sur le Socle européen des droits sociaux, Bruxelles 2017

Commission européenne (2017c), Commission staff working document accompanying the document « Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European and Social Committee and the Committee of the Regions. Establishing a European Pillar of Social Rights. Bruxelles, 26-04-2017

Commission européenne (2017d), Document de réflexion sur la dimension sociale de l'Europe. Bruxelles, 26-04-2017

Commission européenne (2017e), Un Socle européen pour un triple A social. Agenda social 48, 07/2017

Darvas, Z., Wieser, T. et Zenios, S. (2019), « Memo to the commissioner responsible for economic affairs », dans : M. Demertzis et G. B. Wolff (éditeurs). Braver, greener, fairer: Memos to the EU leadership 2019-2024, Bruegel

Demertzis, M., Sapir, A. et Wolff, G. B. (2019), « Memo to the presidents of the European Commission, Council and Parliament », dans : M. Demertzis et G. B. Wolff (éditeurs). Braver, greener, fairer: Memos to the EU leadership 2019-2024, Bruegel

De Wispelaere, F. (2019), 60 years of coordination of social security systems: still room for improvement. Belgisch Tijdschrift voor Sociale Zekerheid; 2019; vol. 61 ; édition 1 ; pp. 159-181

De Wispelaere, F., Pacolet, J. (2017), ESPN Thematic report on access to social protection of people working as self-employed or on non-standard contracts. Belgique, Bruxelles : Commission européenne

Eichengreen, B. (2018), The populist temptation

Fernandes, S. (2019), New beginnings. Objectif 2024 : de meilleures conditions de vie et de travail pour tous les Européens, Institut Jacques Delors, Paris, <https://institutdelors.eu/wp-content/uploads/2019/09/Compilation-New-beginnings.pdf>

Fetzer, T. (8 avril 2019), Austerity caused Brexit, <https://voxeu.org/article/austerity-caused-brexit>

Gos, E. et Pacolet, J. (1996), Regional imbalances and national or federal social protection, dans : Pacolet, J. (éditeur), Social protection and the European Economic and Monetary Union, Avebury, Aldershot, p. 170-190

Höpner, M. (5 novembre 2018), Social Europe is a Myth, Social Europe

Jutte, J. (décembre 2018), The European Semester and the European Pillar of Social Rights. Christen-Democratische Reflecties ; année 6, n 3

Laeven, L., Valencia, F. (14 septembre 2018), Systemic Banking Crises Revisited

Larch, M. et Mohl, P. (2019), Mitigating the Gap between the Rich & the Poor : An Empirical Assessment of Key Trends & Drivers of Redistribution, European Economy Discussion Paper 105, p. 13

O'Shea, E. (1996), « The European principles of subsidiarity and Christian social doctrine » dans Pacolet, J. (éditeur) (1996), Social Protection and the European Economic and Monetary Union, Avebury, Aldershot

Pacolet, J. (2019), ESPN Thematic Report on Financing Social Protection – Belgique, European Social Policy Network (ESPN), Bruxelles : Commission européenne

Pacolet, J. (2015), L'état de l'Etat-providence dans l'UE en 1992 et vingt ans plus tard : portée de la conférence, Revue Belge de la Sécurité Sociale, 2015/4

Pacolet, J., Bouten, R., Lanoye, H. et Versieck, K. (1999), Social protection for dependency in old age in the 15 EU Member states and Norway. Rapport de synthèse, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg

Pacolet, J. (éditeur) (1996), Social Protection and the European Economic and Monetary Union, Avebury, Aldershot

Pacolet, J. et De Wispelaere, F. (2015), L'état de l'Etat-providence dans l'UE en 1992 et 20 ans plus tard : chiffres et tendances, Revue Belge de la Sécurité Sociale, 2015/4

Pacolet, J., Gos, E. (1994), « Regional imbalances and national or federal social protection », dans : Georgakopoulos, T., Paraskevopoulos, C. C. et Smithin, J., *Economic Integration between unequal partners*, Edward Elgar, Aldershot, p. 122-134

Pacolet, J., Gos E. et O'Shea, E. (1993), *EMU, Social Protection, Social Charter and Regional Social Cohesion*, Leuven, HIVA

Pacolet, J., Op de Beeck, L. et De Wispelaere, F. (2018), *European Pillar of Social Rights – Quo Vadis? The Overwhelming Ambition for a Social Europe*. Éditeur : Éditeur : EZA – Europäisches Zentrum für Arbeitnehmerfragen (Centre européen pour les travailleurs), Königswinter

Parlement européen (2019), Eurobaromètre, Post-election survey 2019 – First results (Premiers résultats de l'enquête post-électorale du Parlement européen 2019)

Parlement européen, Conseil de l'Union européenne et Commission européenne (2017), *Socle européen des droits sociaux*

Piketty, T. (2019), *Capital et idéologie*

Recommandation du Conseil du 8 novembre 2019 relative à l'accès des travailleurs salariés et non-salariés à la protection sociale, 2019/C 387/01, [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32019H1115\(01\)&from=FR](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32019H1115(01)&from=FR)

Seikel, D. et Truger, A. (septembre 2019), *The Blocked Completion Of The European Monetary Union. Making the case for a pragmatic use of fiscal leeway*, Rapport n° 52, WSI Fondation Hans Böckler

SIBIU et recommandations

https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/euco-sibiua_more_social_europe.pdf

Spasova, S. et Ward, T. (2019), Social protection expenditure and its financing in Europe, A study of national policies 2019, European Social Policy Network (ESPN), Bruxelles : Commission européenne

Thyssen, M. (2015). De social agenda van de nieuwe Europese Commissie. Tijdschrift voor Sociaal Recht, 2015/4

Train de mesure contre l'évasion fiscale,

<https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/anti-tax-avoidance-package/>

Van den Brande, L. (octobre 2017), conseiller spécial du président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker, Reaching out to EU citizens : a new opportunity. 'About us, with us, for us. (À la rencontre des citoyens de l'Union : une nouvelle chance « À propos de nous, avec nous, pour nous »)

Van Rompuy H. (2015), Ma chronique des cinq dernières années, Revue Belge de la Sécurité Sociale, 2015/4